

PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C -
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137



Randonnée découverte C'est Doubs le Jura (Chapelle-des-Bois) Du 15 au 22 Juin 2019

Ce séjour (de 8 jours / 7 nuitées) vous entraîne à découvrir le Jura sur la frontière Suisse.

Principe de la randonnée découverte

Du **samedi 15 juin 2019** (dîner) au **samedi 22 juin 2019** (petit déjeuner)

Chaque journée comprend :

- un circuit totalisant 7 à 17 km.
- éventuellement un centre d'intérêt local.

Ce séjour est :

- **réservé à des randonneurs expérimentés (voir le niveau des circuits ci-dessous)**

Le nombre maximum de participants est fixé à 20 personnes

L'hébergement

Le village vacances Cap'Vacances

2 Chemin du Marais Blanc - 25240 Chapelle-des-Bois
03 81 38 33 80

La pension complète comprend :

- Apéritif d'accueil
- Les animations et activités au village
- Hébergement base 2 par logement (chambre à disposition à partir de 17 heures)
- Tv écran plat
- Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni
- Les repas (vin compris, café au déjeuner) du dîner du 1er jour au petit déjeuner du 8ème jour.
- Panier repas pour les pique-nique
- Accès gratuit à la piscine et l'espace bien être
- Ménage en fin de séjour

Le programme

Les circuits sont balisés, pour la plupart, par le comité départemental de randonnée pédestre. Les déplacements vers les lieux de départ des circuits se feront en véhicules particuliers.

J1 – samedi 15 juin : Arrivée pour 12h devant les salines Royales d’Ars-et-Senans.

384 km - 3h30 par l’autoroute

Pique-nique à prévoir par les participants,

- Visite des salines (Niveau : 1)
- Accueil vers 17h00 au village Cap’Vacances de Chapelle-des-Bois (Doubs)

J2 – dimanche 16 juin : La Roche Champion 16km (dénivelé : 412m)

- Départ du village Cap’Vacances (Niveau 2)

J3 – lundi 17 juin : La grotte du Célary 14km (dénivelé : 371m)

- Randonnée partant de Lamoura (Niveau 2)

J4 – mardi 18 juin : Sur la frontière 7km (dénivelé : 160m)

- Le matin : visite du musée de la Boissellerie à Bois d’Amont (Niveau 1)
- Après midi : randonnée sur la falaise de Bois-d’Amont entre la France et la Suisse (Niveau 1)

J5 – mercredi 19 juin : Le Crêt Pela 12km (dénivelé : 490m)

- le matin : visite guidée du musée des lapidaires à Lamoura (Niveau 1)
- après midi : le Crêt Pela (Niveau 2)

J6 – jeudi 20 juin : Les Cascades du Hérisson 17,3 km (dénivelé : 457m)

- randonnée aller/retour : 7 cascades à voir (Niveau 2)

J7 – vendredi 21 juin : La grotte de Pierre du Bourg 15km (dénivelé : 298m)

- Départ du village Cap’Vacances (Niveau 2)

J8 – samedi 22 juin :

- quartier libre jusqu’à la libération des chambres prévue avant 10h.
- Retour sur Savigny –le-Temple (444km, 4h30 par l’autoroute).
- Possibilité d’acheter du fromage à la Fromagerie de Morbier au lieu-dit Les Marais.

soit un total de 81,3 km, pour un dénivelé global de 2188 mètres positif pour celles et ceux qui feront l’ensemble des randonnées. L’altitude la plus élevée est de 1495 mètres (le Crêt Pela - 5ème jour : randonnée avec vue sur le Mont Blanc).

Nota : l’animateur se réserve la possibilité d’adapter ce programme en fonction des conditions climatiques

Le voyage

- Véhicules particuliers : voyage à organiser par les participants.
(prix non inclus dans le coût du séjour)

Annulation d'une inscription

Sur justificatif exclusivement

Hébergement

Assurance annulation proposée par le centre :

MONDIAL ASSISTANCE (pôle voyages/loisirs/mobilité) - Tour Galliéni II - 36 Avenue du Général de Gaulle - 93175 BAGNOLET CEDEX

- Coût : **6,58** euros par personne compris dans le coût du séjour
(Voir conditions du contrat)

Pour les autres services

(transport, visites, etc.)

Le remboursement sera fonction des conditions appliquées par chaque fournisseur.

Les conditions d'annulation sont décrites dans « l'annexe au règlement intérieur » de l'association concernant les randonnées découvertes (voir l'extrait ci-dessous).

Extrait de l'annexe au règlement intérieur de l'association concernant les randonnées découvertes

Annulation d'une participation à une randonnée découverte

Les frais d'annulation seront appliqués conformément aux contrats signés avec les organismes.

Les organismes de vacances (hébergement, transport, loisirs, etc.) imposent un engagement de réservation de plus en plus tôt. Fréquemment nous devons verser une avance jusqu'à un an avant la randonnée découverte, le nombre exact d'inscrits pouvant être ajusté en général trois mois avant son début. (mais déjà à cette date certains organismes appliquent des pénalités d'annulation).

Sans contrat « d'assurance annulation »

Les conditions d'annulation (avec justificatif) seront les suivantes :

- *plus de trois mois avant le début de la randonnée découverte, les acomptes seront remboursés en intégralité, sauf si un prestataire les conserve.*
- *Entre trois mois et le début de la randonnée découverte, les acomptes ne seront remboursés qu'après la réalisation du déplacement déductions faites des pénalités et des frais qui auront été appliqués.*
- *En cas de remplacement, le remboursement sera immédiat.*

Avec contrat « d'assurance annulation »

Sauf en cas de remplacement, ce sont les conditions du contrat qui s'appliqueront,

Attention : ces contrats d'assurance ne concernent en général que les organismes d'hébergement. Les autres prestations (transports, visites, etc.) seront soumises aux conditions des différents contrats.

Budget estimé

Hébergement pension complète + annexes (bus, bateau, train, visites, etc.)

Total séjour/personne	Montant
Base 20 personnes	340 €

Ce montant tient compte d'un supplément de 9 € par personne qui représente une estimation des frais de préparation du séjour par l'animateur.

Ce montant sera régularisé lors du règlement du solde.

Ne comprends pas :

- Supplément chambre individuelle : 16 €/nuits/pers
- Caution de 100 € par logement à donner à l'arrivée

Important : Bien que très exceptionnelles (exemple changement de TVA), les dépenses supplémentaires facturées par les prestataires seront demandées aux participants à l'issue du séjour.

Conditions de règlement

Echéancier proposé

	Montant	Date butoire
Acompte de réservation	110,00 €	31/10/18

Puis à votre choix

Paiements échelonnés	Montant	Date butoire
Acompte N° 2	115,00 €	31/01/19
Acompte N° 3 ou solde	115,00 €	30/04/19

ou

	Montant	Date butoire
Solde en une seule fois	230 €	31/03/19

(nota : cette option pourra être annulée si des fournisseurs exigent des règlements échelonnés)

PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C -
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137



**Randonnée découverte
C'est Doubs le Jura
(Chapelle-des-Bois)
Du 15 au 22 Juin 2019**

Bulletin d'inscription

**(à retourner avant le 31 octobre 2018 à Christian VALLUET)
3 hameau de la Grange - 77176 Savigny-le-Temple**

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Suivant échéancier ci-dessus, je choisis le règlement du solde :

- en une seule fois

- par paiement fractionné

Inscription
avant le 31 octobre 2018
accompagnée d'un chèque de
110,00€ / personne

Je souhaite (pour les personnes seules) :

- avoir une chambre single

- partager une chambre double

Précisions Complémentaires (régimes ou allergies) :

En cas d'annulation de ma part je m'engage à régler les éventuelles pénalités

Le :

Signature :

ANNEXE CONCERNANT LES NIVEAUX DE DIFFICULTÉS DES RANDONNÉES ET DES VISITES

Explication des niveaux de difficulté des randonnées

- Niveau 1
- Pas de difficultés particulières, la randonnée est accessible à tous randonneurs correctement équipé.
- Niveau 2
- Cette randonnée peut présenter quelques difficultés (ex : sentiers étroits, passage de zones de rochers, de zones inondables, dénivellements importants et fréquents etc.), mais accessible à des randonneurs pratiquant régulièrement
- Niveau 3
- Cette randonnée présente des difficultés certaines (ex : sentiers en aplomb, zones rocheuses importantes, dénivellements très importants et continus, etc.). Cette randonnée est accessible à des randonneurs expérimentés et qui ont déjà rencontré ces difficultés dans des randonnées hebdomadaires.
- Niveau 4
- Cette randonnée ne peut être pratiquée que par des randonneurs bien expérimentés, pouvant nécessiter un équipement spécifique. Néanmoins elle reste dans le cadre des activités couvertes par l'assurance de la FFR.

Explication des niveaux de difficultés des visites

- Niveau 1
- Pas de difficultés particulières, visite accessible à tous
- Niveau 2
- Quelques difficultés à prévoir (ex : accès, escaliers, sols, etc.)
- Niveau 3
- Visite compliquée pouvant présenter des difficultés pour certaines personnes (ex : claustrophobie, vertige, mal voyant, etc.)
- Niveau 4
- Visite déconseillée aux personnes sensibles